

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n° 10 semaine 48

Rencontres du 1^{er} et 2 décembre 2018

I. Feuille en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
RFBA033	01/12/2018	JS COULAINES	0724695	15,00 €

II. Feuille non conforme

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFAA035	02/12/2018	LA ROCHE SUR YON VB	0858891	Avertissement car 1 ^{ère} fois	Ancienne feuille de match (R1 et R2)

III. Feuille mal tenue

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFA033	01/12/2018	CSSG LE MANS	0724826	Joker du marqueur	26 ^{ème} point non noté pour l'équipe du VBN au 4 ^{ème} set
PNMA031	02/12/2018	LA BAULE VB	0443000	5,00 €	Mauvais n° du joueur entouré lors des doubles remplacements des deux équipes aux 3 ^{ème} et 4 ^{ème} sets
PNMA035	02/12/2018	SNVBA	0449605	Joker du marqueur	Mauvais n° du joueur entouré lors du double remplacement de l'équipe de Léo Lagrange au 1 ^{er} set
RFAA034	02/12/2018	ST HERBLAIN VB	0448335	Joker du marqueur	Lettre d'appartenance des deux équipes non notée dans le pavé Equipes
RMAA034	01/12/2018	ASCED RIAILLE	0447105	Joker du marqueur	Mauvais n° du joueur entouré lors du double remplacement de l'équipe de Riaillé au 3 ^{ème} set

Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année

IV. Forfait sur un match régional senior

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière
RMBA033	01/12/2018	LECLERC CHOLET VOLLEY	0497783	-3 points	140,00 €

V. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFA031	02/12/2018	AS LANDAISE	0856917	50,00 €	Entraîneur adjoint avec une licence VB

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint, le soigneur, le médecin doivent impérativement avoir une licence encadrement

(Publié le 07/12/2018)

(Publié le 12/12/2018)

(Publié le 14/12/2018)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.